

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent  
Sous-direction Technique Opérationnelle  
Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU / ٢١ / 2024

A :

Monsieur le Gérant de l'entreprise  
**MAKHLOUFI AHMED**  
N°261 BLOC 02 AIN BADA WILAYA-MASCARA-

Objet : MISE EN DEMEURE N°1.

Projet : Travaux de canalisation FTTx.

Localité : AIN BESSAL EMIR ABDELKADER

- Vu le contrat d'adhésion N°07/2023 reconduction 08/2024 ayant l'objet travaux de maintenance et de développement canalisation FTTx.
- Vu le bon de commande N°2400029 du 17/03/2024.
- Vu l'ordre de service N°22 Du 31/03/2024 de démarrage des travaux notifié le 23/04/2024.
- Vu le PV d'ouverture de chantier le 23/04/2024.
- Considérant que le délai d'exécution contractuel est consommé à 95 %
- Vu l'article 04 du contrat d'adhésion N°07/2023 reconduction 08/2024 alinéa 4-1 relatif à l'engagement du partenaire cocontractant.
- Vu l'article N°19 du contrat d'adhésion N°07/2023 reconduction 08/2024 relatif à la responsabilité du partenaire cocontractant.
- Vu la visite de suivi et contrôle effectuer par les services du D/CMP le 29/06/2024 et la signalisation de l'absence de l'équipe d'exécution des travaux depuis le 29/06/2024 à ce jour.

De ce qui procède :

L'entreprise **MAKHLOUFI AHMED** représenté par son gérant est mise en demeure dans un délai de (08) huit jours à compte de la date de la publication de ladite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et avec les voies règlementaires.

À l'effet de :

- 1-Reprenre Les Travaux De La Canalisation.
- 2-Renforcer les équipes d'exécution conformément à vos engagements contractuels sur les moyens humains et matériels.

Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de l'entreprise.



Ain T'émouchent, le

Directeur opérationnel

Signé: Mr. EL ANKA Djilali